

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Délibération n°2025.09.175

Université de Poitiers et fondation Poitiers Université : convention de partenariat 2025-2027 et versement de la participation financière pour 2025

LE TRENTÉ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.09.175**

Rapporteur : Monsieur FOURNIE

**UNIVERSITE DE POITIERS ET FONDATION POITIERS UNIVERSITE : CONVENTION
DE PARTENARIAT 2025-2027 ET VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE
POUR 2025**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30102 -3) FILIÈRES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

ODD 4 : Formation professionnelle et enseignement supérieur

ODD 9 : Promotion de l'innovation, recherche et développement

L'Université de Poitiers, présente depuis 1989 en Charente et sur le territoire de GrandAngoulême, développe des formations d'enseignement supérieur dans le double objectif de contribuer à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers charentais et de répondre aux besoins spécifiques du territoire en compétences professionnelles supérieures.

Sur environ 6 000 étudiants présents sur le Grand Angoulême, l'Université de Poitiers représente plus de 2 000 étudiants allant du DEUST au doctorat.

L'université de Poitiers développe en outre des activités de recherche et innovation, dans les domaines de l'image, des sciences juridiques et de gestion, et des sciences de l'ingénieur.

La Fondation Poitiers Université, créée en juin 2009 grâce à l'engagement de 24 fondateurs dont GrandAngoulême, a pour mission de collecter des fonds auprès de mécènes pour financer des projets en lien avec la politique de l'établissement :

- le rayonnement international et l'aide à la mobilité étudiante ;
- le soutien à l'étudiant (y compris aux étudiants en situation de handicap) ;
- l'adéquation formation-emploi ;
- l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat au travers notamment des chaires partenariales qu'elle héberge (dont biodiversité, sport-santé, ICC dans les mondes virtuels...)

- le développement durable.

De son côté, depuis 2015, GrandAngoulême a initié un plan de soutien à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, en cohérence avec le Schéma Régional, qui s'articule autour de quatre ambitions stratégiques :

- Consolider, structurer et développer une offre de formation attractive favorisant l'accès à l'enseignement supérieur pour tous et répondant aux besoins des filières économiques stratégiques du territoire,
- Initier et accompagner les dynamiques en matière de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat en s'appuyant sur l'offre de services de la Technopole Eurekatech,
- Renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire,
- Intensifier la vie étudiante en répondant aux besoins des étudiants dans tous les domaines (logement, transport, restauration, culture, loisirs, sport, social, vie associative, etc.)

Au regard de leurs actions et intérêts respectifs en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie, GrandAngoulême, l'Université de Poitiers et la Fondation Poitiers Université souhaitent conclure une convention stratégique de partenariat dont les principaux axes de collaboration seraient :

- Appui à la réussite et à l'insertion des étudiants sur le territoire :
 - o Attractivité de l'offre de formation de l'Université de Poitiers
 - o Appui à la dynamisation de la vie étudiante
 - o Développement de l'entrepreneuriat étudiant
 - o Soutien aux initiatives portées par des étudiants
 - o Soutien aux initiatives permettant de fournir, de façon pérenne, des aliments frais et de qualité aux étudiants les plus précaires.
- Développement de l'offre de recherche et d'innovation :
 - o Soutien aux chaires partenariales en lien avec les orientations du territoire (ICC dans les mondes virtuels, Energie, Biodiversité, Sport-Santé)
 - o Co-financement de demi-bourses doctorales
 - o Co-financement de manifestations scientifiques sur le territoire.
- Soutien à la recherche collaborative et au transfert de technologie :
 - o appui à la mise en place de plateformes technologiques (dont Lab Immersif Krysalide)
 - o renforcement de la présence de chercheurs de l'Université de Poitiers sur le Technoparc Krysalide

Cette collaboration prendrait forme par la signature d'une convention d'engagement sur 3 ans – années 2025, 2026 et 2027 – selon l'échéancier suivant et sous réserve des débats d'orientations budgétaires 2026 et 2027 :

	(en €)	2025	2026	2027
Université de Poitiers		100 000	100 000	100 000
	<i>Clôture financement allocations doctorales 2022-2024</i>	33 300	20 000	13 300

Fondation Poitiers Université		20 000	20 000	20 000
	TOTAL	153 300	140 000	133 300

Les montants relatifs à la clôture du financement des allocations doctorales correspondent aux sommes nécessaires afin de pouvoir financer toutes les allocations doctorales engagées dans le cadre de la précédente convention 2022-2024 et pour lesquelles GrandAngoulême s'était engagé.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par l'attribution de cette subvention, ne peut prendre part au débat et au vote de cette délibération.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention cadre de partenariat avec l'Université de Poitiers et la Fondation Poitiers Université suivant les modalités proposées ci-dessus et une participation estimée à 426 600 € sur 3 ans (2025, 2026 et 2027).

D'APPROUVER pour l'année 2025, le versement d'une participation de 153 300 € à l'Université de Poitiers.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2025-2027

UNIVERSITE DE POITIERS – FONDATION POITIERS UNIVERSITE - GRANDANGOULEME

Entre d'une part,

L'Université de Poitiers inscrite au SIRET sous le numéro 19860856400375, dont le siège social se situe 15 RUE DE L'HOTEL DIEU 86073 POITIERS, représentée par sa Présidente, Madame Virginie LAVAL,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, du décret 2001-495 du 6 juin 2001 et de l'Article L1611-4 du CGCT,

Ci-après dénommée « Université de Poitiers » ou « UP »

Et,

L'Université de Poitiers, représentée par sa Présidente, Madame Virginie LAVAL, agissant pour le compte de la Fondation Poitiers Université inscrite au SIRET sous le numéro 19860856400375, dont le siège social se situe 15 RUE DE L'HOTEL DIEU, 86000 POITIERS, représentée par son président, Monsieur Marc BONASSIES,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

Ci-après dénommée « Fondation Poitiers Université » ou « FPU »

Et d'autre part,

GrandAngoulême inscrite au SIRET sous le numéro 20007182700014, représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT ou son représentant, autorisé par délibération communautaire en date du XX septembre 2025,

Ci-après dénommée « GrandAngoulême »

Ci-après dénommées collectivement « les parties »

Préambule

L'Université de Poitiers, présente depuis 1989 en Charente et sur le territoire de GrandAngoulême, développe des formations d'enseignement supérieur dans le double objectif

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

de contribuer à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers charentais et de répondre aux besoins spécifiques du territoire en compétences professionnelles supérieures.

Sur environ 6 000 étudiants présents sur le Grand Angoulême, l'Université de Poitiers représente plus de 2 000 étudiants allant du DEUST au Doctorat.

L'Université de Poitiers développe en outre des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat dans les domaines de l'image, des sciences juridiques et de gestion, et des sciences de l'ingénieur. Sept équipes de recherche (Migrinter, Cerege, Xlim, Techné, Pprime, Cerca, Cecoji) sont en outre implantées par l'Université de Poitiers sur le territoire de GrandAngoulême.

L'Université de Poitiers intègre une Fondation, créée en juin 2009 grâce à l'engagement de 24 fondateurs dont GrandAngoulême. Cette Fondation a pour mission de collecter des fonds auprès de mécènes pour financer des projets en lien avec la politique de l'établissement, notamment :

- le rayonnement international et l'aide à la mobilité étudiante ;
- le soutien à l'étudiant, et en particulier aux étudiants en situation de handicap ou en situation de précarité ;
- l'adéquation formation-emploi ;
- l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat au travers notamment des chaires partenariales qu'elle héberge (énergie, biodiversité, sport-santé, immersive learning...) ;
- le développement durable.

GrandAngoulême, partenaire privilégié de l'UP, a adopté en décembre 2019 un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, en cohérence avec le Schéma Régional dédié.

Ce schéma s'articule autour de quatre ambitions stratégiques :

- Consolider, structurer et développer une offre de formation attractive favorisant l'accès à l'enseignement supérieur pour tous et répondant aux besoins des filières économiques stratégiques du territoire ;
- Initier et accompagner les dynamiques en matière de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat en s'appuyant sur l'offre de services de la Technopole Eurekatech ;
- Renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire ;
- Intensifier la vie étudiante en répondant aux besoins des étudiants dans tous les domaines (logement, transport, restauration, culture, loisirs, sport, etc.).

Dans ce cadre, les parties souhaitent établir un partenariat stratégique 2025-2027 et assurer la cohérence de leurs actions pour développer la recherche, la formation, l'innovation et la vie étudiante sur le territoire de GrandAngoulême. Les parties ont pour ambition, à travers la présente et ses modalités de mise en œuvre, de renforcer les synergies et la coordination entre les actions menées par les différents partenaires cités dans cette convention. Elles souhaitent également rendre lisibles et visibles les actions partagées auprès de la communauté universitaire étudiante, des élus et services des collectivités ainsi que de la société civile.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

L'objet de la convention est de s'engager à partager une vision stratégique commune sur les intérêts du territoire au travers des compétences respectives des parties et de déterminer les modalités de cette mise en œuvre (définition des objectifs annuels, suivi, évaluation, promotion) sur la période 2025-2027.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE DE POITIERS ET DE SA FONDATION

L'Université de Poitiers (UP) et la Fondation Poitiers Université (FPU) s'engagent à mettre en œuvre des actions et/ou projets ci-après soutenus par GrandAngoulême, en cohérence avec les axes prioritaires et stratégiques travaillés collectivement entre les parties.

Parallèlement aux projets soutenus financièrement, l'UP et la FPU s'engagent, au titre de cette convention de partenariat, à informer régulièrement GrandAngoulême de ses contributions aux axes stratégiques dans le cadre de ses financements propres et de ses investissements.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE GRANDANGOULEME

GrandAngoulême s'engage à soutenir l'UP et la FPU sur la période 2025-2027 suivant les modalités ci-dessous :

	(en €)	2025	2026	2027
Université de Poitiers		100 000	100 000	100 000
	Clôture financement allocations doctorales 2022-2024	33 300	20 000	13 300
Fondation Poitiers Université		20 000	20 000	20 000
	TOTAL	153 300	140 000	133 300

Pour l'année 2025, la subvention sera répartie de la manière suivante :

- 100 000 € pour l'UP au titre de l'ESRI sur les différents axes décrits dans l'article 4,
- 33 300 € pour l'UP au titre de la clôture du financement des allocations doctorales initiées dans le cadre de la convention 2022-2024,
- 20 000 € pour la FPU au titre des actions menées à destination des services des étudiants et aussi les projets « innovation, recherche, entrepreneuriat » et en particulier sur les chaires de la FPU ;

Une convention financière annuelle d'application de la présente, conclue entre les parties, définira au vu des projets présentés, détaillés et chiffrés proposés par l'UP et la FPU, les actions soutenues, leur plan de financement et les modalités de versement de la subvention de GrandAngoulême en priorisant les projets et actions dans les axes stratégiques définis dans l'article suivant.

Les projets structurants de l'Université de Poitiers pourront faire l'objet de conventions spécifiques.

ARTICLE 4 – THEMATIQUES ET AXES STRATEGIQUES DEFINIS ENTRE LES PARTIES

Les parties conviennent d'engager collectivement les démarches utiles pour la mise en œuvre d'actions concrètes et partagées sur la durée de la convention autour des axes stratégiques définis suivants :

Article 4.1 : Appui à la réussite et l'insertion des étudiants sur le territoire

Proposition de ventilation des 32 000 euros :

Action 1 : Attractivité de l'offre de formation de l'UP sur le territoire de GrandAngoulême 3 000 € pour la communication du pôle Campus d'Angoulême, 3 000 € pour les salons pris en charge par l'UP et à définir la répartition des 14 000 € entre les formations présentes sur le territoire (cf. Annexe de la convention pour exemple).

Action 2 : Dynamisation de la vie étudiante sur le territoire de GrandAngoulême 5 000 €

Action 3 : Mobilisation des infrastructures sportives en appui de la réussite étudiante : 2 000 €

Action 4 : Développement de l'Entrepreneuriat Étudiant sur le territoire : 4 000 €

Action 5 : Structuration d'une coordination du Campus d'Angoulême : 5 000 €

Action 1 : Attractivité de l'offre de formation de l'UP sur le territoire de GrandAngoulême

- SALONS : FOFE et Studyrama (IUT)
- Journées portes ouvertes : JPO
- GA : salon L'Etudiant Bordeaux – pavillon artistique/image : invitation par GA des formations UP volontaires
- Communication (impressions flyers, affiches, développement des réseaux sociaux,))

Action 2 : Dynamisation de la vie étudiante sur le territoire de GrandAngoulême

Sous-action 2-1 : accueil

-l'Angou'Mois étudiants en lien avec le CIJ : dans ce cadre organisation d'une programmation UP dont notamment un concert campus sonore.
+ guide d'accueil + plan etc

-Journée d'accueil des primo-arrivants organisée en lien avec la MDE

Sous-action 2-2 : Contribution au maintien de l'offre en prévention santé coordonnée par le SSE, avec notamment le déploiement du Réseau des Étudiants Relais Santé

Sous-action 2-3 : Développement de l'offre culturelle et de vie étudiante de l'Université de Poitiers via les services en charge de la culture et de la vie étudiante, en complémentarité et cohérence avec les autres actions soutenues par ailleurs (projet de MDE territoriale). Par ailleurs, l'Université de Poitiers s'engage à s'impliquer dans le projet de structure type « Vie étudiante » en cours d'élaboration sur le Grand Angoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

UP : déclinaison de programmation

UP : Vie culturelle et associative

UP : Recrutement de moniteur BU et mise en oeuvre d'expositions et d'animation

GA : • Culture : GrandAngoulême mène une politique d'envergure pour le développement de l'éducation artistique et culturelle. Enjeu majeur pour la qualité de vie de ses habitants et en particulier de sa jeunesse, cette démarche vise à offrir un accès équitable à la culture, à créer du lien social et à permettre aux jeunes de prendre conscience de la richesse culturelle exceptionnelle de notre territoire. Les Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) de GrandAngoulême sont le fruit d'une construction partenariale avec les acteurs culturels et sociaux-éducatifs du territoire, pour créer des parcours invitant les bénéficiaires à fréquenter des lieux culturels, à rencontrer des artistes, à découvrir leurs œuvres et à expérimenter avec eux leur propre créativité à travers des enseignements artistiques de qualité. Ces parcours sont ouverts aux étudiants de l'université de Poitiers depuis 2022. Ce sont près de 200 jeunes qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

Sous-action 2-4 vie associative

Assoc labellisées

L'université de Poitiers est en outre responsable de la gestion du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Sous-action 2-Mobilité : GT pour prendre en compte les besoins particuliers de la communauté universitaire et étudiante

Action 3 : Mobilisation des infrastructures sportives en appui de la réussite étudiante

Dans le cadre de formations déployées sur GrandAngoulême par l'université de Poitiers, plusieurs formations (STAPS et INSPE notamment), la pratique de la natation fait partie des activités sportives obligatoires. Les étudiants sont accueillis à Nautilus qui leur met à disposition à titre onéreux des lignes de nage dédiées. GrandAngoulême s'engage à contribuer pour une mise à disposition à un tarif préférentiel.

Le SUAPS est accueilli à titre gratuit au sein de Nautilus. De plus, les STAPS et l'INSPE peuvent bénéficier à titre gratuit de l'usage de la piste d'athlétisme de Ma Campagne à Angoulême pour leurs formations.

Action 4 : Développement de l'Entrepreneuriat et de l'innovation sur le territoire

L'Université de Poitiers coordonne le programme PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) de développement de l'entrepreneuriat pour tous les étudiants du territoire. Une des missions principales de la Technopole Eurekatech, pour le compte de GrandAngoulême, est la sensibilisation à la culture de l'entrepreneuriat, de l'innovation et l'accompagnement des projets entrepreneuriaux des étudiants du territoire par le biais du programme PEPITE.

GrandAngoulême et l'UP s'engagent à coordonner et poursuivre le renforcement de leurs actions, en lien avec la Technopole Eurekatech. Il s'agit notamment dans le cadre du projet FEDER Pepite² de soutenir le développement de l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants du territoire et de les accompagner dans leurs projets entrepreneuriaux par la mobilisation des ressources matérielles et humaines nécessaires.

Le Tiers lieu labélisé en ce sens au sein de Krysalide est ouvert aux étudiants et personnels de l'université de Poitiers mobilisés dans un projet d'innovation et d'entrepreneuriat quel qu'en soit la forme. Ils bénéficient d'un accompagnement renforcé des personnels de la Technopole Eurekatech en lien avec les services dédiés de l'Université de Poitiers (SAFIRE et SPVR).

Action 5 : Structuration d'une coordination du Campus d'Angoulême

L'UP s'engage à structurer un campus afin d'améliorer la coordination des actions entre elles et avec les partenaires locaux, en premier lieu GrandAngoulême.

Enfin, l'Université de Poitiers s'engage à informer GrandAngoulême de tout changement significatif (ouverture, fermeture...) dans son offre de formation locale.

Article 4.2 : Appui au développement de la recherche-innovation sur le territoire de Grand Angoulême

Action 6 : Accueil de jeunes chercheurs

En appui au développement de l'activité de recherche sur et en lien avec son territoire, GrandAngoulême s'engage chaque année à co-financer pour moitié une nouvelle allocation doctorale de recherche (soit en rythme de croisière trois demi-allocations doctorales maximum en même temps).

Les allocations doctorales de recherche doivent impliquer une entreprise et/ou un doctorant localisé sur le territoire de GrandAngoulême, et prioritairement porter sur un des thèmes stratégiques du territoire (image, industries culturelles et créatives, industrie).

Après validation scientifique conformément à ses procédures internes, l'UP propose à GA un ou plusieurs sujets de thèse sur un thème ou un objet en lien avec l'une des filières présentes sur le territoire de GrandAngoulême. Le choix est réalisé en Comité de Suivi du partenariat. Un suivi régulier des travaux est proposé par l'équipe d'enseignants-chercheurs en lien avec le doctorant. Un accompagnement par GrandAngoulême et la Technopole EUREKATECH sera également réalisé afin de faciliter les mises en relation avec les acteurs et expertises locales pertinentes, selon les modalités appropriées.

L'UP veille à encourager l'organisation de manifestations scientifiques sur le territoire de GrandAngoulême, notamment en lien avec les travaux soutenus dans le cadre des allocations doctorales cofinancées. Un financement dédié peut par ailleurs être proposé, au cas par cas, par GrandAngoulême.

Le montant attribué environ à chaque demi-allocation doctorale est de 63 000 € sur 3 ans (21 000 euros par an pendant trois années).

Les financements portés par GrandAngoulême dans le cadre des demi-allocations doctorales sont versés en une seule fois chaque année pour la durée totale des travaux. GrandAngoulême et l'Université de Poitiers discuteront, dans le cadre des comités, du fléchage des sommes reçues en cas d'abandon du projet. Un bilan annuel formalisé de l'avancement des travaux de recherche donnera lieu à une courte présentation devant le Comité de Suivi du partenariat (Conformément à l'article 6).

Action 7 : Développement de « Chaires Partenariales » en lien avec le territoire de GrandAngoulême

Les chaires partenariales permettent de réunir le monde universitaire et le monde socio-économique englobant les entreprises, collectivités et associations pour des partenariats de longue durée. À travers un engagement pluriannuel, les acteurs du monde socio-économique peuvent contribuer au travail d'une équipe de recherche, participer à la création de cursus innovants ou encore travailler conjointement sur des thématiques stratégiques. La Chaire Partenariale permet ainsi de produire de l'innovation scientifique, technique ou encore pédagogique.

Au regard de sa volonté de soutenir des projets collaboratifs entre les acteurs académiques et économiques, GrandAngoulême a identifié des synergies potentielles autour des Chaires Partenariales et notamment :

- Chaire « Immersive Learning »
- Chaire « ICC dans les Mondes Virtuels »
- Chaire « Biodiversité »
- Chaire « Sport-Santé »
- Chaire « Energie et Territoire»

Ainsi, GrandAngoulême pourrait soutenir ces Chaires Partenariales par le financement de « Coups de Pouce Recherche » (financement d'un étudiant en Master 2 et du fonctionnement associé) ou le ciblage de cofinancements de thèses sur ces thématiques spécifiques.

Action 8 : Organisation de manifestations scientifiques sur le territoire de GrandAngoulême

Afin de contribuer au rayonnement scientifique de son territoire, GrandAngoulême souhaite soutenir l'organisation sur son territoire de colloques scientifiques, journées d'études et congrès. GrandAngoulême s'engage à mettre en place à cette fin et dans le cadre de la présente convention un fonds annuel doté de 5 000 euros dédié au cofinancement de ces manifestations scientifiques, qui pourront chacune être cofinancée, en fonction de leur importance, jusqu'à 2 500 euros. GrandAngoulême réalise chaque année la ventilation de ce fonds sur la base d'une liste de manifestations scientifiques proposées par la Direction de la recherche de l'Université de Poitiers en lien avec le Campus d'Angoulême.

Action 9 : Promotion de la recherche partenariale, de l'innovation et de l'entrepreneuriat par des actions de sciences avec et pour la société

L'Université de Poitiers coordonne le projet METIS qui s'inscrit dans les dynamiques stratégiques Science Avec et Pour la Société (SAPS) et Innovation (PROPULSE – Campus d'Innovation) afin de rendre visible et promouvoir la valorisation et le transfert de la recherche en couplant les enjeux de médiation scientifique, d'innovation, d'entrepreneuriat, de bénéfices sociaux, sociétaux, économiques, environnementaux... auprès de tous les publics, notamment les entreprises du territoire.

Grand Angoulême et l'UP collaborent via la technopole Eurekatech notamment au déploiement du projet METIS et de ses différentes agglomérations sur le territoire de l'agglomération.

Action 10 : Valorisation des plateformes de recherche et d'innovation

Afin de soutenir et renforcer ses actions de développement dans les domaines de l'innovation et des nouvelles technologies, GrandAngoulême a mobilisé les partenaires territoriaux pour aboutir en 2018 à la création de la Technopole Eurekatech.

Les missions de la Technopole Eurekatech s'articulent autour de 3 axes :

- l'animation et la mise en réseau des compétences,
- l'ingénierie de l'Innovation / Incubation / entrepreneuriat,
- le marketing du territoire et l'accueil d'entreprises et de compétences.

En particulier sur les domaines de spécialisation identifiés :

- Image et Industrie Culturelle et Créative (en lien avec le Pôle Image Magelis),
- Edtech, Industrie 4.0 et stockage de l'énergie
- Packaging, luxe et spiritueux
- Impacts et Transitions

GrandAngoulême et Eurekatech portent des actions visant à compléter l'existant et créer sur le territoire une offre de « Plateformes Technologiques » dont la plateforme « Lab Immersif Krysalide ». Cette plateforme, implantée au sein du Technoparc Krysalide, vise à présenter et valoriser les compétences locales liées à la réalité mixte (réalité virtuelle, réalité augmentée) dans les domaines d'activités ciblés des industries du process, des ICC et de la formation du salarié.

L'Université de Poitiers s'engage à mobiliser ses ressources afin d'en favoriser son renforcement et son rayonnement.

Par ailleurs, dans le cadre de la structuration de sa politique de recherche et de sa stratégie d'innovation afin de gagner en lisibilité, en visibilité et en dynamisme, l'université de Poitiers complète son offre de service par la mise en place de « plateformes de recherche et d'Innovation » labellisées.

Ces plateformes ont pour objectif de proposer tant en interne qu'en externe l'expertise de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et de ressources associées (équipements, collections, bases de données, moyens de calcul, etc.) au bénéfice de projets de recherche, de collaborations, d'innovations et de formations :

- Pour les chercheurs du site afin qu'ils réalisent leurs travaux de recherche internes et en partenariat.
- Pour les acteurs socio-économiques territoriaux et nationaux et européens, par la réalisation d'études, de collaborations et de prestations afin de les accompagner dans leurs R&D et leurs innovations.
- Chaque plateforme est organisée autour d'une thématique scientifique et/ou d'une filière économique.

Les plateformes labellisées ont pour enjeu d'adresser les différents champs thématiques de la recherche de l'université et de ses partenaires.

GrandAngoulême accompagne la mise en place et le développement des plateformes labellisées par l'Université de Poitiers par la mobilisation de ressources dédiées.

ARTICLE 5 – COMMUNICATIONS ET VALORISATIONS

L'Université de Poitiers, la Fondation Poitiers Université et GrandAngoulême autorisent l'utilisation de leur logo respectif dans les documents de promotion des actions communes, dans le respect de leur charte graphique respective.

L'Université de Poitiers, la Fondation Poitiers Université et GrandAngoulême s'engagent chacune à assurer la promotion de ce partenariat : présente convention, soutien apporté auprès de leurs publics respectifs : personnels de l'Université, élus, habitants, médias...

L'UP et la FPU s'engagent à informer du soutien de GrandAngoulême auprès des participants des différentes actions financées : événements, projets de recherches, manifestations culturelles et sportives... .

Les parties s'engagent conjointement à présenter ensemble leur politique de coopération au cours d'opérations de relations publiques.

ARTICLE 6 - GOUVERNANCE DU PARTENARIAT

Le suivi et la mise en œuvre de la convention seront assurés par un Comité de Pilotage et un Comité de Suivi.

- **Le Comité de Pilotage du partenariat**

Il se réunit une fois par an avant le 1^{er} juin de l'année universitaire en cours afin de partager un bilan et les perspectives du partenariat.

Il est constitué par le Président de GrandAngoulême et la présidente de l'université de Poitiers, ou leur représentant respectif, et des collaborateurs concernés.

Il est organisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie.

- **Le Comité de Suivi du partenariat**

Il se réunit autant que de besoin et au moins une fois par an.

Il vise à une mise en œuvre coordonnée de la présente convention.

Il est constitué comme suit :

- pour l'université de Poitiers : la vice-présidente CA Gouvernance et Partenariats, le Directeur de Cabinet, le coordinateur du Campus d'Angoulême, et le cas échéant en fonction de l'ordre du jour par tout agent pertinent de l'université de Poitiers, à l'invitation du Cabinet de l'université de Poitiers ;
- pour GrandAngoulême: le vice-président chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, la DGA en charge de l'enseignement supérieur, le chargé de mission en charge de l'enseignement supérieur, et le cas échéant en fonction de l'ordre du jour par tout agent pertinent de GA, à l'invitation de GrandAngoulême.

Il est organisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie.

• **ARTICLE 7 : RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL**

L'université de Poitiers remet chaque année pour l'année civile échue, au plus tard au 15 juillet de l'année suivante, un rapport explicitant :

- La liste des formations en place sur le Campus d'Angoulême, y compris l'IUT;
- Les effectifs étudiants, par formation ;
- Un état des lieux des actions soutenues par GrandAngoulême au titre de la présente convention ;
- Un calendrier des principales manifestations de vie étudiante et de recherche organisées au cours de l'année échue ;
- Un calendrier prévisionnel des principales manifestations de vie étudiante et de recherche organisées par l'université de Poitiers sur le GrandAngoulême sur l'année à venir.

ARTICLE 8 – DUREE ET VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour 3 années pour les exercices 2025, 2026, 2027.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par simple avenant.

ARTICLE 9 – MODALITES DE VERSEMENT

Pour l'année 2025, la subvention sera mandatée en 1 fois à la signature de la convention. Le versement sera effectué auprès de l'Université de Poitiers qui sera chargée de procéder au reversement du montant qui incombe à la Fondation Poitiers Université.

Pour les années 2026 et 2027, le versement s'effectuera de manière fractionnée :

- 60% en mai
- 40% en novembre

ARTICLE 10 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour 3 années. Toute modification entendue par les parties devra être consignée par un avenant à la présente convention.

ARTICLE 11 - RESILIATION

Chacune des parties pourra mettre fin à la présente convention, après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 1 mois minimum.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties si la partie en défaut commet un manquement à ses obligations au titre de la présente convention, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de trente jours à compter de sa notification.

ARTICLE 12 - CLAUSE DE NON-EXECUTION

Si les sommes perçues devaient être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été attribuées, à savoir l'article 2 de la présente convention, la collectivité se réservent le droit d'en exiger le remboursement. Un titre de recettes sera alors émis.

ARTICLE 13 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige entre les parties, dans le cadre de la présente convention, notamment en ce qui concerne son interprétation, son exécution, sa non-exécution ou sa résiliation, qui ne pourra être résolu à l'amiable ou par une médiation dans un délai de deux mois à compter de sa survenance, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Poitiers, le

Xavier BONNEFONT,
Le Président de GrandAngoulême

Virginie LAVAL
La Présidente de l'Université de Poitiers,

MARC BONASSIES
Le Président de la Fondation Poitiers Université,

Annexe 1 – Répartition financière prévisionnelle (modifiable annuellement sur présentation des projets)

Année 2025

	Université de Poitiers	Fondation Poitiers Université
Appui à la réussite et insertion des étudiants	32 000	
Chaire « ICC dans les mondes virtuels »		15 000
Allocations doctorales 2025-2027	63 000	
Clôture financement allocations doctorales 2022-2024	33 300	
Manifestations scientifiques	5 000	
Soutien à l'étudiant		3 000
Initiatives étudiantes		2 000
Total	153 300	20 000